



Distr.
GÉNÉRALE

IDB.24/20
12 juin 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Vingt-quatrième session

Vienne, 19-22 juin 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME ET BUDGETS, 2002-2003

Cadre de programmation

Rapport du Directeur général

Établi conformément à la demande que le Comité des programmes et des budgets a formulée dans sa conclusion 2001/3, le présent document présente des précisions concernant les modifications proposées à la structure des programmes exposés dans le document PBC.17/3.

Introduction

1. À sa dix-septième session, le Comité des programmes et des budgets a adopté la conclusion 2001/3 sur le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2002-2003. Il a, entre autres dispositions, prié le Directeur général de présenter au Conseil du développement industriel à sa vingt-quatrième session, en tenant compte des observations formulées par les États Membres, des précisions concernant les modifications proposées à la structure des programmes dans le document PBC.17/3, ainsi que les incidences de ces modifications sur le budget de l'ONUDI dans son ensemble, en particulier sur les activités liées à la coopération technique, ce dans un souci de clarté et de transparence. Il a également prié instamment le Directeur général de s'efforcer d'identifier les possibilités de gains d'efficacité afin de maximiser les effets produits par les ressources dont dispose l'ONUDI. Enfin, le Comité a exprimé sa préoccupation devant la croissance négative du budget opérationnel et la réduction des grands programmes C et D, qui constituaient les activités de base de l'ONUDI, et a prié instamment le Secrétariat et les États Membres de tout mettre en œuvre pour inverser cette tendance. Le présent document est présenté conformément au texte de la conclusion 2001/3 du Comité des programmes et des budgets.

Réduction du nombre de modules de service (IDB.24/3, par. 13)

2. La réduction du nombre de modules de service de 16 à 8 n'entraîne pas de diminution du volume de la coopération technique. La réduction du volume prévu des activités de coopération technique est due à des facteurs indépendants du regroupement des modules de service. La rationalisation des modules de service vise à recentrer davantage les activités, à intégrer les services et à supprimer les chevauchements/doubles emplois qui subsistaient entre les services fournis par l'ONUDI afin de les aligner sur les objectifs internationaux en matière de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire. La rationalisation a consisté à regrouper les modules de service existants en tenant compte du domaine d'activité et des connaissances. Les programmes intégrés en cours d'exécution ne sont donc pas concernés.

3. Cette réduction visait également une meilleure corrélation avec la nouvelle structure de l'Organisation, qui comprend huit services techniques répartis dans deux divisions techniques.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

Nouvelles initiatives et activités supprimées (IDB.24/3, par. 11 et 15)

4. Des renseignements officiels ont récemment été communiqués aux États Membres concernant les nouvelles initiatives. L'une d'elles a trait au renforcement des systèmes de normalisation, de métrologie et de certification des pays, qui vise à permettre à ces pays d'accéder aux marchés internationaux, principalement pour les produits agro-industriels. Cette initiative concerne plusieurs services. Elle a en outre fait l'objet d'une proposition de "mesure de suivi" à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en mai 2001, et figure dans la base de données de la Conférence. Dans le domaine de la technologie, la gestion de la technologie prend désormais place aux côtés de la prévision technologique. Il s'agit de pratiquer la gestion de la technologie comme une discipline à part. L'ONUDI vient d'organiser une conférence sur la gestion de la technologie axée sur la région arabe, qui sera suivie d'activités de coopération technique aux plans régional et national. Dans le domaine de l'environnement, l'ONUDI étend ses activités au titre du Fonds pour l'environnement mondial (polluants organiques persistants, eaux internationales et rendement énergétique), qui devraient se développer considérablement dans les années à venir. Enfin, plusieurs activités de recherches stratégiques sont lancées en partenariat avec des universités réputées, et afin de soutenir ces activités parmi d'autres, le bureau de recherches stratégiques a été créé dans le cadre du programme B.1 (Direction exécutive et gestion). Toutes ces activités seront exécutées dans la limite des ressources disponibles.

5. Parallèlement, certaines activités traditionnelles seront supprimées compte tenu des ressources humaines limitées dont dispose l'Organisation et en fonction des priorités relatives. Les activités de coopération technique liées aux statistiques dans le cadre du programme C.1 (Gestion du secteur industriel et statistiques) seront supprimées. Dans le cadre du programme D.3 (Protocole de Montréal), l'ONUDI réduira au minimum son rôle dans le secteur des aérosols. Dans ce domaine, seuls les projets en cours d'élaboration et visant les pays qui ont un besoin urgent d'aide seront pris en considération en 2002. En outre, les activités en cours se poursuivront dans les limites des ressources disponibles, grâce à une affectation plus rationnelle des effectifs et à la création de synergies.

Réductions des grands programmes C et D (IDB.24/3, par. 26 et 27)

6. Le programme et les budgets pour 2002-2003 sont présentés dans le cadre d'un scénario de croissance zéro

pour le budget ordinaire et de croissance négative pour le budget opérationnel. La diminution du budget opérationnel s'explique principalement par le taux réduit d'exécution des projets de coopération technique prévu pour 2002-2003, comme précisé dans le document PBC.17/CRP.7. Le budget opérationnel est financé principalement par le remboursement des dépenses d'appui aux activités de coopération technique; c'est pourquoi la majeure partie des ressources du budget opérationnel est allouée aux grands programmes C et D, qui participent directement aux activités de coopération technique. Lorsque les recettes du budget opérationnel diminuent, les ressources du budget opérationnel allouées aux grands programmes C et D doivent donc être réduites.

7. Il faut cependant constater qu'une grande partie des ressources du grand programme E (Programme régional) est consacrée aux activités de coopération technique. La plupart des 20 postes des bureaux extérieurs (5,2 millions d'euros) sont de nature technique et contribuent directement à l'exécution des grands programmes C et D. Les ressources du Programme ordinaire de coopération technique et de la Décennie du développement industriel de l'Afrique consacrées au Programme régional (2,8 millions d'euros) sont aussi utilisées directement pour la formulation et l'exécution de programmes. Grâce à l'alignement des ressources du Programme régional sur les ressources des grands programmes C et D, on s'emploiera à maintenir, voire à renforcer la capacité d'exécution de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

8. Il convient également de noter que si les ressources prévues au budget pour les grands programmes C et D ont été réduites, les ressources réellement disponibles pour ces programmes pourraient en réalité être plus importantes en 2002-2003 qu'en 2000-2001. Comme le montre le graphique 3 du document PBC.17/CRP.7, les dépenses réelles de coopération technique pour 2000-2001 sont estimées à 158,3 millions de dollars (contre un montant de 218 millions de dollars inscrit au budget), et les dépenses prévues pour 2002-2003 sont estimées à 185 millions de dollars. Si cette prévision se concrétise, le Secrétariat compte que les grands programmes C et D se verront effectivement attribuer davantage de ressources au titre du budget opérationnel que pendant l'exercice biennal en cours, notamment sous la forme d'un taux moins élevé de vacance de poste au titre de ces programmes. Les effectifs d'administrateurs des divisions correspondantes augmentent depuis le milieu de l'année 2000 (110 en juin 2000, 112 en juin 2001 et 118 escomptés en décembre 2001), tendance qui devrait se poursuivre. Le recrutement extérieur en cours pour pourvoir 16 postes (pour la plupart techniques) constitue une nouvelle mesure dans ce sens.

Activités de coopération technique et de forum mondial (IDB.24/3, par. 14)

9. Comme il est signalé dans le projet de programme et budgets, les activités de coopération technique et de forum mondial sont intégrées dans les services fournis par l'ONUDI. Bien que dans le projet, les activités de forum mondial soient exposées séparément pour chaque programme, il convient de souligner que ces activités ne sont pas menées au détriment des activités de coopération technique. Ces deux types d'activités sont complémentaires et synergiques. Il ressort d'une analyse récente que les ressources consacrées aux activités de forum mondial ont été sensiblement réduites au cours des 10 dernières années. En 2000, moins d'un million de dollars a été dépensé pour les principales activités de forum mondial. Le Secrétariat s'efforce de maintenir un équilibre approprié entre les deux types d'activités, en tenant compte de leur caractère synergique et complémentaire.

Amélioration de l'efficacité (IDB.24/3, par. 28 à 30)

10. Les nombreuses mesures prises pour réaliser des économies en améliorant l'efficacité, notamment dans les grands programmes F (Administration), G (Gestion des bâtiments) et H (Coûts indirects), ont abouti à la réduction des ressources totales nettes de ces programmes (de 7,6 % avant réévaluation des coûts). Ces économies sont utilisées afin d'atténuer les conséquences de la réduction des ressources prévues au titre du budget opérationnel pour les grands programmes C, D et E.

11. Il convient de souligner que le grand programme F (Administration) comporte certaines fonctions de service qui apportent un appui direct aux activités de coopération technique, telles que le recrutement d'agents engagés au titre des projets, les achats de matériel destiné aux projets et la gestion financière de la coopération technique. Ces fonctions pourraient être considérées comme relevant des grands programmes C et D. De fait, jusqu'en 1996-1997, l'ONUDI avait un grand programme pour l'appui à la coopération technique qui assurait ces fonctions de service. L'Administration a connu des réductions d'effectifs importantes au fil des années. Les services administratifs de base sont toujours assurés, mais la qualité des services a baissé. De nouvelles réductions

d'effectifs dans l'Administration affecteraient sans doute directement les capacités d'exécution de la coopération technique.

12. Les mesures entreprises pour améliorer l'efficacité dans l'Administration au cours des deux dernières années ont touché plusieurs programmes. Les effectifs de la Gestion des ressources humaines sont passés de 40 au début de 1999 à 32 en mai 2001. La Gestion des ressources humaines a résolu le problème posé par cette réduction, notamment par une rationalisation des indemnités et le versement de sommes forfaitaires. Les effectifs des Services financiers sont passés de 54 au début de 1999 à 45 en mai 2001. Le personnel est donc soumis à une pression énorme, en particulier en rapport avec l'introduction de l'euro et du nouveau système de contrôle financier. La qualité du travail en a pâti. Enfin, les effectifs des Services généraux sont passés de 41 au début de 1999 à 36 en mai 2001. Les Services généraux ont fait face à cette réduction de personnel en améliorant l'efficacité, par exemple dans le domaine des voyages et des services logistiques.

13. D'importantes économies ont été réalisées dans le grand programme G (Gestion des bâtiments) et le niveau proposé des dépenses représente une réduction de 8,1 % par rapport à l'exercice biennal 2000-2001. Le montant total inscrit au budget pour le grand programme H (Coûts indirects) est réduit de 14,2 %, du fait principalement de la réduction de la contribution de l'ONUDI à la Gestion des bâtiments.

14. Le Secrétariat poursuit ses efforts pour trouver des moyens de réaliser des économies et d'améliorer l'efficacité, et il redoublera d'efforts dans ce sens lors de l'exécution du projet de programme et budgets 2002-2003.

15. Concernant le grand programme F, la deuxième phrase du paragraphe 28 du document IDB.24/3 doit se lire comme suit: "La part de l'Administration dans le budget total est passée de 14,3 % à 14,4 % par suite du transfert des activités relatives aux relations avec les institutions du grand programme B (Gestion générale)".

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL

16. Le Conseil pourrait prendre note des informations figurant dans le présent document.